

Parc national des Cévennes

Orientation 03-3: Assurer une gestion quantitative équilibrée, permettant le respect des milieux aquatiques et la satisfaction des besoins

[...]

- **Mesure 3.3.1: Améliorer la connaissance pour une meilleure gestion quantitative des ressources en eau**

La mise en place d'une gestion quantitative équilibrée en amont des bassins versants nécessite une vision d'ensemble sur un vaste espace, en raison des très fortes solidarités entre l'amont et l'aval, particulièrement sur le versant méditerranéen, marqué par des étiages souvent très sévères et des crues parfois violentes. Le changement climatique renforce la nécessité d'une stratégie prospective d'adaptation, permettant d'assurer le développement du territoire dans le cadre d'une solidarité mutuelle entre amont et aval. Cette stratégie nécessite en premier lieu d'approfondir la connaissance des eaux superficielles et souterraines.

L'enjeu principal est de disposer des connaissances permettant de déterminer, en fonction des spécificités de chaque cours d'eau (bassin versant, aquifère), les débits qui permettent à la fois la satisfaction des usages économiques et le bon fonctionnement des milieux aquatiques.

Un programme d'études est développé à l'échelle du Parc national pour améliorer la connaissance des spécificités du régime hydrologique et du fonctionnement biologique des cours d'eau cévenols (besoins des milieux aquatiques en période d'étiage).

Les opérations locales de gestion concertée de l'eau (mesure 3.1.1), à partir de l'étude des ressources en eau, des débits d'étiage, des usages, des prélèvements et des performances des équipements, organisent l'adéquation entre besoins et ressources afin de rendre possible la meilleure satisfaction des usages : adaptation des normes de débit dans le cadre prévu par le code de l'environnement, aménagements, organisation de la gestion.

Rôle de l'établissement public du Parc national

Engagement des études sur les usages et les milieux aquatiques

Suivi quantitatif dans le coeur (observatoire de l'eau)

Pilotage des études hydrogéologiques.

Contributions des communes adhérentes

Accompagnement pour la réalisation des études

Relais pour la diffusion des résultats auprès des habitants

Principaux autres partenaires à mobiliser

Agences de l'eau, DREAL, DDT, ONEMA

Régions, Départements

EPTB, Structures porteuses des SAGE et contrats de rivière, BRGM, CNRS

[...]

Parc national des Cévennes

Page 136 de la Charte PNC

Référence ID de l'article : #2728

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-06-05 16:31